

Séance du jeudi 03 décembre 2020

~~~~~

L'an deux mille vingt, le trois décembre, à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie du Seure sous la présidence de Monsieur Alain POTTIER, Président ; d'après les convocations en date du 27 novembre 2020.

## Présents :

Délégués de Migron : Mme POTTIER Agnès et M. POTTIER Alain.

Délégués du Seure : Mme CHURLAUD Sylvie et M. ROUDIER Patrick.

Délégués de Villars les Bois : MM. BARUSSEAU Fabrice et FAYS Dominique

Invité présent : M. COUSIN Jean-Noël

Absents excusés : MM. BUINIER Eric, CHASSERIEAU Philippe et CHALIFOUR Robert.

Invités absents excusés : MM. HANCOCK Christopher, FRANÇOIS Damien et CHAGNEAU Louis.

Monsieur Patrick ROUDIER a été nommé secrétaire de la séance.

## ===== Ordre du Jour =====

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 06 novembre 2020**
- **Matériel**
- **Travail en commun**
- **Gestion du personnel**
- **Formation**
- **Modification budgétaire**
- **Questions diverses**

=====

### **1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 06 novembre 2020**

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la réunion du 06 novembre 2020 à l'approbation. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

### **2- Matériel**

#### - Tracteurs

Le Lamborghini CW322YC - Villars) est en réparation aux établissements THOUARD pour plusieurs dysfonctionnements.

Puis ce sera au tour du Lamborghini CW273YC - Migron.

Monsieur Jean-Noël COUSIN demande si des renseignements concernant l'installation d'un siège tournant dans les tracteurs LAMBORGHINI (Migron et Villars) ont été pris. Les Etablissements THOUARD seront consultés.

#### Broyeurs SMA

Le 1<sup>er</sup> broyeur SMA-Puma est à réparer. Il est à l'abri au dépôt de Migron en attendant.

Le 2<sup>ème</sup> broyeur SMA-Puma sera stocké au dépôt de Le Seure.

Les révisions pendant la garantie seront prises en charge par les établissements Thouard.

### Pince à bordures

Monsieur Dominique FAYS demande la possibilité d'acquérir une nouvelle pince pour poser les bordures. Celle qui a été récemment achetée est le même modèle que l'ancienne. C'est un équipement qui ne permet pas de manipuler les bordures dans de bonnes conditions.

### **3- Travail en commun**

Monsieur le Président signale que le broyage des accotements, fossés et talus est terminé sur les trois communes. Il se félicite du bon travail des agents malgré les pannes du matériel. Plusieurs personnes ont fait part de leur satisfaction par rapport au travail effectué.

Il faudra bien organiser la prochaine campagne qui sera réalisée avec des appareils neufs. La qualité du travail devrait être au rendez-vous.

#### *\* pose des illuminations de fin d'année*

- sur Le Seure et Villars : le 07 décembre avec Jean-Paul et Jérémy
- sur Migron : le 08 décembre avec Jean-Paul et Frédéric

#### *\* plateforme béton*

Il faudra prévoir 2 agents pour 2 jours pour couler une plateforme béton de 100 m<sup>2</sup> avant la fin décembre. (Jérémy et Jean-Paul sont prévus)

#### *\* pose de bordures*

A prévoir dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2021, la pose de bordures :

- sur Villars les Bois : 100 mètres
- sur Migron : 40 mètres

#### *\* Débernage*

Monsieur Dominique FAYS demande de prévoir le débernage de quelques voies communales dans le mois de mai. L'entreprise JAGUENAUD sera contactée pour connaître leurs conditions

### **4- Gestion du personnel**

Une proposition de planning pour l'année 2021 a été élaborée. Elle sera soumise à chaque agent pour avis.

### **5- Formations**

#### *- Le certificat d'utilisation de produits phytosanitaires (Certiphyto)*

Il s'agit de renouveler celui de Jérémy OSINKI et de délivrer un nouveau à Frédéric DUPOUTS.

La formation, dispensée par la FREDON Nouvelle-Aquitaine, sera déroulée le mardi 15 décembre à la mairie de Migron à partir de 14h00 pour les deux agents. Le coût s'élève à 100 € TTC par agent.

#### *- CACES Nacelle*

Monsieur le Président informe qu'il a reçu des propositions commerciales concernant la formation pour le CACES « Nacelle - Cat. B »

Il s'agit d'un recyclage pour Monsieur Jean-Paul MICHAUD et la formation initiale pour Messieurs Jérémy OSINSKI et Frédéric DUPOUTS.

- APAVE Rochefort : 2 083,20 € TTC pour une formation en février 2021
- CONTRÔLE LEVAGE : 2 1960,00 € TTC pour une formation en janvier 2021

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- décide de faire suivre la formation aux trois agents,
- retient la proposition de l'APAVE,
- autorise Monsieur le Président à signer le devis.

*- Permis de conduire EC*

L'article 87 de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012 a modifié le Code de la Route (articles L.221-2 et R.311-1) en ce sens que les employés municipaux sont autorisés à conduire un tracteur avec le permis de la catégorie B. Les tracteurs agricoles s'entendent y compris avec la remorque sans limite de poids total en charge autorisé (PTAC). Ainsi les employés communaux, quel que soit leur statut...peuvent conduire des tracteurs agricoles ou appareils et véhicules de ce type d'un PTAC supérieur à 3500 kg attelés d'une remorque au PTAC supérieur à 750 kg sans détenir le permis de la catégorie E(B). Dès lors, il n'y a plus de limite à 3 500 kg du véhicule tracteur imposée aux employés communaux. Les employés des intercommunalités bénéficient également de cette disposition.

**6- Modification budgétaire**

Suite à l'acquisition d'un broyeur à bras (épareuse) neuf, il est nécessaire de constater la reprise de l'ancien appareil au budget primitif. Il convient de voter le crédit supplémentaire suivant :

| Comptes      | Intitulés des comptes                 | Crédits supplémentaires à voter |                 |
|--------------|---------------------------------------|---------------------------------|-----------------|
|              |                                       | Dépenses                        | Recettes        |
| 21578        | acquisition matériel                  | 4 800,00                        |                 |
| 024          | Produit des cessions d'immobilisation |                                 | 4 800,00        |
| <b>TOTAL</b> |                                       | <b>4 800,00</b>                 | <b>4 800,00</b> |

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de voter l'ouverture de crédits indiquée dans le tableau ci-dessus.

**7- Questions diverses**

- Dominique FAYS signale que Monsieur Jérémy OSINSKI demande s'il est possible que sa prime annuelle soit versée mensuellement pour faciliter les démarches auprès des établissements bancaires. Etant donné que cette modification ne changera rien, le comité syndical ne donne pas une suite favorable à cette demande.

- Agnès POTTIER : signale que la personne que la commune de Migron souhaité recrutée n'est plus disponible. Un autre candidat a été reçu. Il serait libre au 1<sup>er</sup> mars 2021 et serait recruté pour 6 mois dans un premier temps.

Le prochain comité syndical est fixé au mercredi 06 janvier 2021 à 19h00 à la mairie de Migron.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 20h00 et ont signé au registre les membres présents.*